



PROVINCE DE QUÉBEC

VILLE DE MATANE

2 mars 2015

## PÉRIODE DE QUESTIONS

Monsieur Jean-Guy Desrosiers :

- M. Desrosiers demande pour quelle raison la Ville refait une partie de la toiture du Pavillon de la Cité si elle a l'intention de le démolir.

### Réponse

- Mario Hamilton, maire suppléant, répond à M. Desrosiers que la Ville n'a pas d'autre choix que de faire ces travaux en raison d'une exigence de la CSST et parce qu'il y a encore des locataires dans cet immeuble.

Monsieur Denis Murray :

- M. Murray demande au Conseil de prendre la charge de l'ouverture du Chemin Lebel sur une distance d'environ 1 km. Il mentionne qu'il est le porte-parole des six (6) résidents permanents. De plus, il indique que l'on retrouve également douze (12) résidents saisonniers dans le Chemin Lebel.

### Réponse

- Le maire suppléant informe M. Murray que le conseiller de son district, monsieur Nelson Simard, a déposé une requête au service concerné afin que cette demande soit étudiée.

Monsieur Marc Desrosiers :

- M. Desrosiers veut savoir pourquoi la Ville dépense 34 000 \$ pour la toiture du Pavillon de la Cité si elle a l'intention de le démolir.

### Réponse

- Mario Hamilton, maire suppléant, répond à M. Desrosiers que la Ville n'a pas le choix de faire ces travaux en raison d'une exigence de la CSST et parce qu'il y a encore des locataires dans ce bâtiment.

Monsieur Marc Desrosiers :

- M. Desrosiers demande pourquoi on achète le verre broyé du Groupe Bouffard.

Réponse

- Le maire suppléant explique que le Groupe Bouffard paie à la Ville 4 \$ la tonne pour se départir du verre broyé. Celui-ci est broyé par le Groupe Bouffard et il est utilisé comme matériel de recouvrement. Cette façon de faire permet à la Ville de faire des économies en achat de sable pour recouvrir le site.

Monsieur Guy Ahier :

- M. Ahier demande au Conseil si, en date d'aujourd'hui, les déchets de la Haute-Gaspésie sont apportés au site d'enfouissement de Matane.

Réponse

- Le conseiller, monsieur Michel Côté, informe M. Ahier que les déchets de la Haute-Gaspésie ne sont pas transportés au site de Matane pour le moment, puisque nous sommes en attente de la modification, par le Conseil des ministres, du décret 1112-2004.

Monsieur Marc Desrosiers :

- Intervention de Marc Desrosiers qui mentionne que les rencontres que la Ville a tenues en mai et novembre 2014 ne sont pas représentatives de la décision de la population de Matane d'accueillir les déchets de la Haute-Gaspésie.

Madame France Caron :

- À la suite de la faillite d'Innoventé, Mme Caron veut savoir quelle solution est envisagée pour remplacer la chaudière à biomasse.

Réponse

- Le conseiller, Michel Côté indique que la ville n'aura pas d'autre choix que de se tourner vers la construction d'une plate-forme de compostage.

Monsieur Guy Ahier :

- Intervention de Guy Ahier qui mentionne que la soirée d'information concernant le Plan de gestion des matières résiduelles (PGMR) tenue en décembre 2014 n'était pas une séance de consultation et il demande au Conseil de procéder à une vraie consultation publique.

Monsieur Roger Collin :

- Intervention de Roger Collin qui précise que le site d'enfouissement technique a été construit pour la population de la Matanie. Il précise que les gens n'ont pas changé d'idée et qu'il souhaite que la Ville fasse une consultation publique à ce sujet.

Monsieur Marc Desrosiers :

- M. Desrosiers demande quand la Ville entend faire l'enregistrement de la période de questions lors des séances publiques.

Réponse

- M. Hamilton précise que lors du renouvellement du contrat avec Cogéco, le Conseil a l'intention d'ajouter l'enregistrement des questions posées lors des séances publiques.